



## Conflit sur les trajets

-----  
Par Mandine

Bonjour, actuellement mon fils est en garde principale chez moi (dans l'Ain) avec droit d'hébergement classique chez son père dans la Loire. Il voudrait continuer ses études chez son père. Je respecte son choix, il aura 15 ans fin d'année.

Jusqu'à maintenant le transfert le dimanche soir se fait dans une commune à mi-chemin de nos lieux de résidence respectifs. Il y a peu mon ex-mari a déménagé un peu plus loin, lui rajoutant 30min de route. Il voudrait qu'en septembre ce soit moi qui fasse plus de route, prétextant un inversement de situation, or ce n'est pas moi qui ai déménagé...et je souhaite conserver le lieu de transfert dans la même commune qu'actuellement. Il s'y oppose fermement en me disant qu'il a un handicap reconnu et qu'il n'a pas le droit de faire plus de 1h de voiture par jour. J'ai toujours fait en sorte de l'arranger sur les trajets mais là je ne comprends pas pourquoi le changement de domicile de mon fils, changerait également le lieu de transfert...car jusqu'à maintenant mon ex-mari n'y trouvait aucun inconvénient. Je ne sais absolument pas si je suis en mesure de refuser sa demande et que le fait de maintenir le lieu de transfert actuel soir maintenu. Dois-je prendre un avocat ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous devez surtout saisir à nouveau le JAF afin que l'équité soit retrouvée compte tenu des nouvelles conditions de résidence et de trajets.

-----  
Par Isadore

Bonjour,  
Et en attendant, c'est le jugement qui s'applique. Si le père ne peut le respecter en personne, il peut envoyer un mandataire récupérer son fils ou convenir avec vous qu'une partie des trajets se fera en transports en commun.